

PROPOSITION

DE LOI

rejetée

N° 55

SÉNAT

le 20 décembre 1967

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*tendant à modifier les limites des départements
de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.*

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le
20 décembre 1967.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 297, 529 et in-8° 87.

C. M. P. : 589, 606 et in-8° 110.

2^e lecture : 589, 629 et in-8° 117.

Sénat : 1^{re} lecture : 55, 82 et in-8° 22 (1967-1968).

C. M. P. : 102 et in-8° 39 (1967-1968).

Nouvelle lecture : 115.